Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Membres absents excusés: Raphaël Abbet; Magali Crausaz Mottier; Daniel Dubas; Séverine Evéquoz; Claude Nicole Grin; Gaëlle Lapique; Natacha Litzistorf; Gilles Meystre; Vincent Mottier; Pierre Oberson; Léonore Porchet; Jacques-Etienne Rastorfer.

Membres absents non excusés: Laurianne Bovet ; Evelyne Knecht ; Namasivayam Thambipillai ; Claude-Alain Voiblet

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Donne lecture de la lettre de Commission de gestion adressée au président du Conseil concernant « Champions ! » et le communiqué de presse de la Municipalité du 22.04.2016.

Le président

Donne lecture de la lettre de démission de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) de la Commission des finances avec effet au 26 avril (courrier électronique du 14 avril 2016).

Le président

Donne lecture de la lettre de démission de M. David Payot (La Gauche) de la Commission des finances avec effet au 26 avril (courrier électronique du 20 avril 2016).

Lettre

de la Municipalité (du 11 avril 2016) demandant <u>l'urgence</u> pour les points :

- R 84 **Préavis N° 2015/43**: Bilan et perspectives de la politique de développement durable Réponses aux postulats de MM. Perrin, Felli et crts et Mme Mayor.
- R 92 Préavis Nº 2016/07: Projet de construction de neuf bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places, un parking souterrain de 114 places et quatorze places extérieures, sis chemin de Bérée 28-30-32. Constitution d'un sous-droit de superficie grevant la parcelle N° 7309, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL

Lettre

de la Municipalité (du 15 avril 2016) demandant <u>l'urgence</u> pour le point :

- R 91 - Préavis Nº 2015/73 : Renforcement de la sécurité des Systèmes

d'Information pour la période 2016-2019.
11 avril 2016 : Assert majet ar are de la réalization d'une descripe de alesses
 11 avril 2016: Avant-projet en vue de la réalisation d'une douzaine de classes supplémentaires sur le site de Béthusy: ouverture d'un compte d'attente de CHF 349'000
 14 avril 2016 : Evaluation des projets pilotes de l'Espace et de la Terrasse – pérennisation.
de Gianni John Schneider (Soc.): « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? »
Mme Florence Bettschart (PLR); M. Daniel Brélaz, syndic.
Mme Françoise Longchamp (PLR); Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV): Mme Françoise Longchamp (PLR); Mme Florence Germond, directrice de FIPAV.
M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et
Sécurité publique (LSP) ; M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Grégoire Junod,
directeur de LSP.
Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.
M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.
M. Hadrien Buclin (La Gauche); M. Daniel Brélaz, syndic.
M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
Bilan et perspectives de la politique de développement durable. Réponses à trois postulats (Charles-Denis Perrin ; Isabelle Mayor ; Romain Felli).
<u>Rapporteur</u> : M. Romain Felli (Soc.)
M. Vincent Rossi (Les Verts); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Jean Meylan (Soc.); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels; M. Romain Felli (Les Verts); Mme Janine Resplendino (La Gauche); M. Vincent Rossi (Les Verts); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Johann Dupuis (La Gauche); Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl. n° 2

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 2 de la commission.

Vote s/concl. n° 3

Le Conseil, par une majorité de oui, et 2 abstentions, **approuve** la conclusion n° 3 de la commission.

Vote s/concl. n°4

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 4 de la commission.

Vote s/concl. n° 5

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 5 de la commission.

Vote s/concl. n° 6

Le Conseil, par 54 oui, 10 non et 12 abstentions, **approuve** la conclusion n° 6 de la commission.

Vote s/concl. n° 7

Le Conseil, se prononce par 36 oui, 36 non et 5 abstentions. Le président tranche et vote non. Ce faisant, le Conseil **refuse** la conclusion n° 7 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

- 1. d'approuver le présent rapport-préavis et de prendre acte du bilan du développement durable et du projet « Enjeux, objectifs et mesures du développement durable » joints en annexe ;
- 2. d'accepter le prélèvement d'un montant unique de CHF 45'000.— destiné à financer la communication et la mise en valeur des actions de la Ville en matière de durabilité ;
- 3. d'accepter un prélèvement annuel supplémentaire de CHF 40'000.— pour financer un complément de 0.2 ept pour l'Unité développement durable du Service du développement de la ville et de la communication ;
- 4. d'accepter la pérennisation des postes octroyés par le rapport-préavis N° 2012/03 (2.6 ept) et leur financement par le Fonds du développement durable ;
- 5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne » ;
- 6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Isabelle Mayor « Demandant un plan directeur de l'alimentation de proximité, responsable et festive! » ;
- 7. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Felli « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques ».

Rapport s/Préavis N° 2015/73

Renforcement de la sécurité des Systèmes d'Information pour la période 2016-2019.

<u>Rapportrice</u>: Mme Anne-Lise Ichters (PLR)

Discussion

La parole n'est pas demandée

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'500'000.— destiné à couvrir les frais de renforcement de la sécurité des Systèmes d'Information pour la période 2016-2019;
- 2. d'amortir annuellement sur une durée de cinq ans le crédit prévu cidessus par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
- 3. de faire figurer au budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ci-dessus sous la rubrique 1500.390.

Rapport s/Préavis N° 2016/7

Projet de construction de neuf bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places, un parking souterrain de 114 places et quatorze places extérieures, sis chemin de Bérée 28-30-32. Constitution d'un sous-droit de superficie grevant la parcelle N° 7309, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.

Rapporteur: M. Alain Hubler (La Gauche)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui dépose deux résolutions</u>; Mme Maria Velasco (Les Verts); M. Sébastien Kessler (Soc.); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Bertrand Picard (PLR); M. Alain Hubler (La Gauche); M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP); M. Cédric Fracheboud (UDC); M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Grégoire Junod, directeur de LSP; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Fabrice Moscheni (UDC).

Discussion s/sous-DDP

La parole n'est pas demandée.

Amendement n°1 conclusion 6 Gaudard (dépôt) « d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 61 logements subventionnés sis au chemin de Bérée, sur la parcelle n° 7309 »

Discussion s/A° n° 1

M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP)

Vote s/A $^{\circ}$ *Gaudard n* $^{\circ}1$

Le Conseil, par 29 oui, 43 non et 5 abstentions, **refuse** l'amendement n° 1 de M. Guy-Pascal Gaudard.

Amendement n°2 conclusion 7 Gaudard (dépôt)

« d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 3306.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction du logement et de la sécurité publique, les

montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération
immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale
équivalant à CHF 122'538,60, ceci en application des dispositions prévues
au point 5 »

Discussion s/A° n° 2

La parole n'est pas demandée

Vote s/A° Gaudard n°2

Le Conseil, par 26 oui, 44 non et 4 abstentions, **refuse** l'amendement n° 2 de M. Guy-Pascal Gaudard.

Vote s/ concl. N° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 11 abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/ concl. N° 2 à 5

Le Conseil, par une majorité de oui, et 11 abstentions, **approuve** les conclusions n° 2 à 5 de la commission.

Vote s/ concl. N° 6

Le Conseil, par une majorité de oui, 14 non et 5 abstentions, **approuve** la conclusion n° 6 de la commission.

Vote s/ concl. N° 7

Le Conseil, par une majorité de oui, 5 non et une dizaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 7 de la commission.

Vote s/concl. N° 8

Le Conseil, par une majorité de oui, et une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 8 de la commission.

Vote s/ concl. N° 9

Le Conseil, par une majorité de oui, et une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 9 de la commission.

Ce faisant, le Conseil décide :

- 1. d'octroyer un sous-droit distinct et permanent de superficie n° 20595, grevant 12'904 m² de la parcelle n° 7309, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement SA (SILL), pour la construction de neuf bâtiments comprenant au total 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places et un parking souterrain de 114 places et quatorze places extérieures aux conditions figurant dans le présent préavis ;
- 2. de porter en recettes d'investissement du compte d'attente 4400.581.418 (Service d'architecture) le remboursement par la SILL des frais de concours, d'études et frais divers de CHF 143'335.—, selon art. 5bis du contrat de droit de superficie cité au chiffre 1;
- 3. de porter en augmentation du crédit d'acquisition d'immeubles, pour la législature 2011-2016, le remboursement par la SILL de l'indemnité payée pour la radiation des servitudes de restriction à bâtir de CHF 196'455.—, selon article 5 bis du contrat de droit de superficie cité au chiffre 1;
- 4. de porter en recettes d'investissement du compte d'attente 4300.581.403 (Service d'urbanisme) le remboursement par la SILL des frais liés au PPA, études et frais divers de CHF 152'378.—, selon article 5bis du contrat de droit de superficie cité au chiffre 1;
- 5. de porter en recettes au budget du Service des finances au compte

- 6900.439, le remboursement par la SILL des intérêts liés aux frais mentionnés sous chiffres 2, 3 et 4, selon article 5bis du contrat de droit de superficie cité au chiffre 1;
- 6. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL) les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 88 logements subventionnés sis au chemin de Bérée, sur la parcelle n° 7309 ;
- 7. d'autoriser la Municipalité à ajouter au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 3306.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction du logement et de la sécurité publique, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 176'777.—, ceci en application des dispositions prévues au point 5 ;
- 8. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire contracté pour la réalisation des logements subventionnés par un cautionnement solidaire équivalant à la moitié (part communale) de 15% de leur coût de construction (sans terrain ni parking), soit au maximum un montant de CHF 2'137'566.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations ;
- 9. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% de l'hypothèque contractée pour réaliser les logements régulés et étudiants ainsi que la crèche (hors terrain, activités et logements en marché libre), soit au maximum un montant de CHF 7'506'855.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations.

Clôture	La séance est levée à 20 h 10.	
	Le président :	Le secrétaire :